

Actualités sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville



Bulletin d'information mensuel de l'ORIV, *Actualités sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville* constitue le lien régulier entre l'association, ses partenaires et les acteurs travaillant sur les thématiques de l'Observatoire. Les numéros présentés sont téléchargeables sur le site de l'ORIV dans la rubrique « Nos publications »

Ce document vous propose les zooms rédigés par l'équipe de l'ORIV sur les thématiques suivantes :

- ◆ Martine Thiebault, Murielle Maffessoli, **Les enjeux d'une politique d'intégration refondée**, n° 81, janvier-février 2013
- ◆ Murielle MAFFESSOLI, **L'installation des migrants : un défi sociétal pour demain**, n° 88, octobre-novembre 2013



Les enjeux d'une politique d'intégration refondée

Actualités sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville - n° 81, janvier-février 2013
Martine THIEBAULD, Murielle MAFFESSOLI

Lors de son discours de politique générale, en juillet 2012, le Premier ministre avait affirmé sa volonté de construire une nouvelle approche de la politique d'intégration en France. Cette refonte de la politique d'intégration repose sur un enjeu de justice sociale qui s'inscrit dans la politique d'égalité mise en avant par le gouvernement. Ainsi, le Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault, dans une lettre de mission adressée à Thierry TUOT, le 1er août 2012, indiquait qu'il souhaitait "rendre à la politique d'intégration un fondement, une cohérence, une unité et un élan, essentiels à l'apaisement des tensions, à la réparation des injustices et à la cohésion de notre Nation". Dans cette perspective, il a confié à Thierry TUOT, Conseiller d'Etat, ancien directeur général du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, la rédaction d'un rapport¹ (cf. ci-dessous).

Cette volonté de refondre la politique d'intégration s'appuie également sur une réalité sociale. La France a été et demeure un pays marqué par l'immigration. Les flux migratoires font partie intégrante de la société française.

En 2009, 5,5 millions de personnes immigrées environ² (soit 8,6% de la population totale) vivent en France dont 3,4 millions sont des étrangers de pays hors Union Européenne. Chaque année, 100 000 étrangers environ, issus des pays tiers à l'Union Européenne, souhaitant s'installer durablement en France, sont bénéficiaires d'un contrat d'accueil et d'intégration.

L'Alsace se caractérise depuis la fin des années soixante-dix par une présence immigrée supérieure à celle relevée pour l'ensemble de la France, avec des singularités par rapport aux flux nationaux, en termes de pays d'origine (présence des ressortissants originaires de Turquie notamment) et d'implantation sur le territoire (plus forte dispersion des populations immigrées hors des grandes agglomérations). Le recensement de la population de 2009 faisait état de 190.671 immigrés en Alsace, soit 10,3% de la population régionale (taux supérieur à la moyenne nationale) et de 87.388 étrangers hors Union Européen (soit 62,4% des étrangers sur la région).

¹ www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/rapport_au_premier_ministre_sur_la_refondation_des_politiques_d_integration.pdf

² Une personne immigrée est une personne née étrangère à l'étranger, ayant migré et vivant en France. Elle a pu, ou non, y acquérir la nationalité française.

La Lorraine, ancienne terre d'immigration massive, présente aujourd'hui un taux d'immigrés plus faible. En 2009, on y recensait 183.922 immigrés, soit 7,8% de la population régionale (taux inférieur à la moyenne nationale) et 59.935 étrangers hors Union Européenne (49,7% des étrangers installés dans la région).

Dans les deux régions, les données disponibles³ montrent une diversité des profils des personnes amenées à s'y installer. Ainsi, les primo-arrivants viennent de pays très nombreux et présentent des histoires de vie toutes singulières. Au-delà de ces profils différents, deux aspects émergent au travers des données étudiées à savoir la féminisation des flux et le vieillissement des populations.

Cette présence de migrants nouvellement arrivés et amenés à s'installer durablement sur le territoire, plaide pour une politique d'intégration "réelle". La réflexion sur l'intégration est d'autant plus impérieuse que la France devra faire face, dans quelques années, à des défis démographiques qui rendront nécessaire la poursuite de ces flux voire leur développement. Actuellement c'est déjà le cas pour certains pays européens. "L'Union Européenne à 25, malgré ses 450 millions d'habitants, se caractérise par un faible accroissement démographique et une accentuation du vieillissement de la population. Les projections établies jusqu'en 2050 par de nombreux organismes européens et internationaux traduisent la poursuite du vieillissement et la diminution de la population européenne. Tous les travaux montrent également le rôle important dévolu aux migrations dans l'évolution démographique de l'UE. Pour infléchir, au moins partiellement, le déclin démographique, l'Europe pourrait recourir à l'immigration et élaborer une politique migratoire communautaire globale."⁴

Mais agir dans le sens d'une politique d'intégration réelle nécessite un travail de clarification des notions, compte tenu des nombreuses confusions de sens liées tant à la notion d'intégration elle-même, qu'au public visé.

Dans son appel à projets national⁵ pour 2013, la DAIC indiquait que "la politique d'accueil et d'intégration a pour objet de faciliter l'intégration sociale et professionnelle des personnes immigrées au sein de la société française et de prévenir les discriminations dont elles pourraient faire l'objet. Elle s'organise dans le cadre d'un parcours d'intégration qui implique à la fois les personnes immigrées et la société d'accueil.

Si la connaissance de la langue française en est une condition indispensable, l'intégration professionnelle, tant pour les hommes que pour les femmes, en est également un élément important.

Les publics concernés sont :

- les personnes étrangères primo-arrivantes issues de pays tiers à l'Union européenne, en situation régulière, pendant les premières années suivant leur arrivée en France ;
- les personnes immigrées confrontées à des difficultés spécifiques qui peuvent avoir besoin d'être accompagnées vers les dispositifs de droit commun."

Depuis de nombreuses années, l'ORIV fait valoir la nécessité parallèlement :

- de mettre en œuvre des actions visant "l'intégration sociale" des personnes par des interventions auprès des populations immigrées comme de l'ensemble de la société française,
- de "dédier" ces actions aux seuls migrants afin d'éviter les utilisations récurrentes et abusives du terme "issues de l'immigration" dans le cadre de cette politique, donnant l'impression que les descendants d'immigrés, majoritairement français, ont un "déficit d'intégration".

Les perspectives... et enjeux actuels

Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a annoncé, lundi 11 février 2013, à l'issue de la remise par Thierry Tuot de son rapport (cf. colonne au dos) une "réflexion interministérielle" visant à une "profonde refondation de la politique d'intégration", qui associera l'ensemble des ministères concernés, au premier rang desquels les ministères de l'Intérieur et de la Ville et s'appuiera sur une "concertation avec collectivités locales, associations et acteurs économiques".

En attendant les orientations issues de cette réflexion interministérielle, les actions se poursuivent et ciblent certains publics comme les personnes âgées immigrées, ou enjeux, notamment celui de l'intégration locale.

La question des personnes âgées immigrées a commencé à émerger sur la scène publique à travers la question du vieillissement des résidents des foyers de travailleurs migrants. Ce sont des personnes qui sont fréquemment dans une situation de vulnérabilité dans le domaine social et sanitaire et qui rencontrent de grandes difficultés dans leurs démarches administratives. Cette population d'hommes célibataires ou isolés en France (leur famille étant restée au pays) ne représente cependant qu'une partie (10%)⁶ des immigrés de plus de 65 ans vivant en France et a fait l'objet depuis quelques années de travaux de recherche.

La grande majorité vit, en effet, dans l'habitat diffus. Les éléments de connaissance manquent pour identifier les situations rencontrées par ces immigrés qui vieillissent en famille et plus encore quand il s'agit de femmes immigrées.

³ Cf. *Actualités sur...* n°76 de juin 2012 "Les chiffres au service d'une meilleure compréhension de la « réalité » migratoire".

⁴ <http://www.diploweb.com/forum/janus05112.htm>

⁵ www.interieur.gouv.fr/content/download/37291/281921/file/AAP_DAIC_Credits_nationaux_2013.pdf

⁶ Allocution de M. AUBOUIN, alors Directeur de la DAIC, lors du colloque national "Quel accompagnement pour les personnes âgées ?", à Paris le 13 novembre 2012.

Afin d'avoir une meilleure connaissance de la situation des personnes immigrées âgées de plus de 65 ans, le Président de l'Assemblée nationale a créé une mission d'information⁷. La Mission aborde l'ensemble des enjeux liés à la situation des immigrés âgés originaires des pays tiers à l'Union européenne : logement, insertion sociale, accès aux droits sociaux, participation à la vie locale, retraite, santé, dépendance, liens aux pays d'origine, accès à la nationalité... Le périmètre recouvre les personnes nées étrangères à l'étranger, hors union européenne, et résidant en France, qu'elles aient acquis la nationalité française ou pas. Un rapport est attendu pour juin 2013.

Dans son rapport, Thierry TUOT, plutôt que de parler des publics met l'accent sur la notion de territoire. Cette dimension apparaît de plus en plus centrale dans le champ de l'intégration en France, mais aussi plus globalement en Europe. Les réflexions et temps d'échanges autour d'expériences se multiplient. Une conférence d'experts sur l'intégration des immigrants, organisée à Chypre le 20 novembre 2012⁸, traitait d'ailleurs du "rôle des autorités locales et régionales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'intégration nationales".

La politique publique d'intégration est conçue au niveau national, mais l'intégration, en tant que processus, relève d'une dimension locale. Elle est la résultante de parcours individuels et prend donc sens dans un contexte et un lieu donnés ainsi que dans la durée⁹. L'implication des collectivités est donc un enjeu incontournable de toute politique d'intégration. Actuellement, certaines collectivités mettent en œuvre des actions dans le domaine de l'intégration, mais avec des approches différentes, souvent sans articulation avec l'Etat local. Un des enjeux d'une politique d'intégration refondée pourrait reposer sur une meilleure articulation entre le national et le local. Pour Thierry TUOT, l'intégration doit donc être "décentralisée". Il préconise une politique d'intégration conduite sur le territoire lui donnant le plus de pertinence à savoir une commune, une agglomération voire un département. Pour cela, il propose notamment de rationaliser les compétences sur les territoires et de rénover le soutien aux associations. L'objectif au final étant de construire une société "qui permette à chacun de prendre part à la vie sociale, politique, économique, culturelle". Les travaux menés à Chypre ont également mis l'accent sur la nécessaire dimension "participative" des immigrants à la société dans laquelle ils vivent.

Lors de cette conférence il a été rappelé le rôle crucial joué par les acteurs locaux, les collectivités locales et les autorités municipales, mais aussi les organisations de la société civile, les ONG et les initiatives citoyennes au niveau local. Les dirigeants de l'Union Européenne et de nombreux experts nationaux des politiques d'intégration sont de plus en plus conscients du fait que les initiatives des villes sont essentielles dans l'élaboration des politiques, la contribution à la bonne gouvernance en matière d'intégration des immigrants. Le Comité des régions¹⁰, organe consultatif représentant les autorités régionales et locales au sein de l'Union européenne, a d'ailleurs produit plusieurs avis en matière d'intégration. Il précise que "les collectivités locales et régionales sont en première ligne dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi de la politique d'intégration, et il doit donc être considéré comme un acteur clé dans son développement".

Le rapport Tuot en quelques mots...

La mission réalisée par le conseiller d'Etat, Thierry Tuot, portait sur plusieurs axes :

- analyser l'état de la politique d'intégration, son organisation, ses moyens, ses acteurs ;
- proposer de nouveaux concepts et axes d'action pour en assurer un nouveau départ ;
- rechercher les méthodes, moyens et organisations, susceptibles de restaurer les ambitions, le dynamisme et l'efficacité de cette politique, en garantissant notamment sa cohérence territoriale.

Le rapport remis le 11 février 2013, "La grande nation, pour une société inclusive"¹¹ fait état de plusieurs propositions à court et à moyen terme, pour refonder la politique d'intégration, la rendre plus claire, plus efficace et plus juste.

Parmi les propositions pouvant être mises en œuvre à court terme : rendre publics, annuellement, les chiffres des flux migratoires via le Haut Conseil à l'intégration, donner la nationalité aux étrangers ayant suivi une scolarité complète en France et aux ascendants de Français séjournant en France depuis vingt-cinq ans ou plus ;

achever le plan de rénovation des foyers de travailleurs migrants dans un délai de dix-huit mois, et dans un deuxième temps revoir la politique d'accès au logement des migrants.

Le rapport préconise aussi de "sauver les associations" qui s'occupent des migrants, car elles souffrent d'un manque de moyens et leur fonctionnement est ralenti par les procédures administratives. Il propose également de former des "fonctionnaires d'élite" spécialistes de l'immigration en créant une filière "métiers de l'intégration".

Les préconisations du rapport seront mises à l'étude dans le cadre de la réflexion interministérielle que souhaite initier le Premier ministre.

"J'attends qu'on juge le rapport non pas sur la façon dont les propositions seront mises en œuvre, mais la façon dont le débat s'engagera, de façon pacifiée, en ne confondant pas flux migratoire et intégration", a déclaré M. Tuot à la presse, à l'issue de la remise du rapport.

⁷ Lors de la Conférence des Présidents, de l'Assemblée nationale, du 20 novembre 2012.

⁸ <http://www.cy2012.eu/index.php/en/political-calendar/areas/justice-and-home-affairs/expert-meeting-on-integration>

⁹ Cf. Actualités sur ... « L'intégration des immigrés, entre politique publique et processus », n°79, octobre 2012.

¹⁰ http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/cor/index_fr.htm

¹¹ www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/rapport_au_premier_ministre_sur_la_refondation_des_politiques_d_integration.pdf



L'installation des migrants : un défi sociétal pour demain

Actualités sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville - n° 88, octobre – novembre 2013

Murielle MAFFESSOLI

Au début de l'année 2013, il était fait état de la volonté gouvernementale de refonder la politique d'intégration. Qu'en est-il un an après ? Les questions sont-elles toujours les mêmes ? Comment ces questionnements s'inscrivent-ils dans des défis qui dépassent les frontières du territoire national ? Comment cela amène-t-il à interroger plus globalement la société française dans son ensemble ?

Lors de son discours de politique générale, en juillet 2012, le Premier ministre a affirmé la volonté du gouvernement de construire une nouvelle approche de la politique d'intégration en France. Depuis lors un ensemble de rapports a été produit, des institutions ont évolué, ainsi le Haut Conseil à l'Intégration, structure placée auprès du premier ministre depuis 1989 a été suspendue.

A l'issue de la remise par Thierry Tuot, conseiller d'Etat, le 11 février 2013 du rapport intitulé "La grande nation, pour une société inclusive", le Premier ministre a annoncé, la mise en place d'une réflexion interministérielle visant à une profonde refondation de la politique d'intégration. Il indiquait qu'elle associerait l'ensemble des ministères concernés et s'appuierait sur une concertation avec les collectivités locales, les associations et les acteurs économiques. C'est dans la continuité de cette approche que, le 11 juillet 2013, le Premier Ministre a mis en place cinq groupes de travail thématiques : "Connaissance reconnaissance" (culture, histoire, mémoire), "Faire société" (citoyenneté, services publics, dialogue avec la société civile), "Habitat" (ségrégations urbaines, ruralité, mobilité géographique), "Mobilités sociales" (éducation, emploi, formation), "Protection sociale" (prévention, accès aux droits, personnes âgées). Le travail de ces groupes visait à apporter l'éclairage d'acteurs impliqués et concernés par cette politique dans une logique interministérielle.

Ainsi, les préconisations produites par ces groupes, remises fin octobre, "serviront de base au travail que le gouvernement engage désormais, pour définir les grands axes de la nouvelle politique d'intégration de notre pays, qui sera annoncée d'ici la fin de l'année"¹.

Cette refondation a produit d'autres démarches. On peut citer l'engagement d'une réflexion sur l'asile qui a donné lieu à la production d'un rapport remis au Ministre de l'intérieur le 28 novembre dernier². Par ailleurs dans le cadre du Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP), une évaluation de la politique d'accueil des primo-arrivants a été menée par l'Inspection Générale de l'Administration et l'Inspection Générale des Affaires Sociales. Parallèlement une évaluation des Programmes Régionaux Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) a été engagée, donnant lieu à une analyse de la politique sur le plan national et à la production de sept monographies régionales.

Dans le même temps, une réorganisation des services en charge des questions d'intégration au sein du Ministère de l'intérieur a eu lieu. Depuis octobre 2013 (décret du 12 août 2013), le Secrétariat Général à l'Immigration et à l'Intégration a été remplacé par une Direction générale des étrangers en France (DGEF)³.

Le foisonnement de réflexions peut questionner. Ça serait oublier que la question migratoire et celle qui en découle à savoir la présence de descendants d'immigrés, au-delà des passions et polémiques qu'elle suscite et dont se font l'écho les médias, souvent avec peu de discernement, constituent un véritable défi pour toutes les sociétés. En effet, on se trouve dans un contexte international marqué par le développement des conflits, le développement de la circulation des individus et par la nécessité pour l'Europe de recourir à l'immigration pour faire face, à plus ou moins courte échéance, aux enjeux démographiques dans les différents pays qui la compose.

L'organisation par la France les 18 et 19 avril dernier à Paris d'un séminaire européen sur les "dispositifs d'accueil des primo-arrivants mis en place au sein de l'Union européenne"⁴ peut d'ailleurs être regardé à l'aune de ces éléments de contexte.

Les conclusions issues de ce séminaire résultant de la confrontation des pratiques des différents pays permettent de questionner la logique d'accueil mise en œuvre depuis quelques années. Trois enseignements ont émergé⁵ :

¹ <http://www.gouvernement.fr/presse/refondation-de-la-politique-d-integration-releve-de-conclusions>.

² <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Actualites/L-actu-immigration/Remise-du-rapport-sur-la-reforme-de-l-asile>

³ <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/La-Direction-generale/Presentation>

⁴ Accès aux actes du séminaire : http://www.interieur.gouv.fr/content/download/39943/307194/file/554408_seminaire_18_19042013.doc

⁵ Cf. page 30 des actes du séminaire.

- "L'approche globale du primo-arrivant apparaît aujourd'hui comme une nécessité".
- "Cette approche doit viser à leur donner les moyens de faire leur chemin dans la société qui les accueille, dans une logique d'offre de services. Charge au migrant de sélectionner les outils qui lui seront utiles dans son parcours d'intégration, ce qui permet également de le responsabiliser".
- Troisièmement, la nécessité d'un travail conjoint entre les différents acteurs a été mise en évidence. L'accueil des primo-arrivants est finalement conçu comme un service public depuis peu. L'ensemble des différents échelons doit améliorer leur coopération.

Ces éléments interrogent les modalités de mise en œuvre de cet accueil en France. L'accueil des "primo-arrivants"⁶ est un enjeu des politiques publiques depuis le milieu des années 80 partant du postulat, jamais remis en cause, qu'un accueil réussi conditionne un processus d'intégration optimisé. Dans cette perspective, la politique d'accueil consiste en un ensemble de mesures destinées à faciliter l'arrivée et l'installation en France de personnes étrangères en provenance de l'étranger.

Au milieu des années 80, l'État agit afin de favoriser le renforcement de l'accueil des "familles rejoignantes". À cet effet, il délègue une mission de service public à des structures associatives, SSAE – Service Social d'Aide aux Emigrants et ASSFAM, agissant dans le champ de l'action sociale. La focale en termes d'action publique est mise sur les travailleurs immigrés et leurs familles. La politique mise en œuvre relève avant tout du champ de l'action sociale et familiale.

A partir des années 90, l'État a souhaité inscrire l'accueil dans une logique partenariale, territorialisée et plus systématique. Ainsi, la circulaire du 1er juin 1999 rendait obligatoire l'existence, dans chaque département, d'un Plan Départemental d'Accueil des Primo-Arrivants.

On est ainsi passé d'une approche en terme d'action sociale⁷, basée sur le volontariat et l'adhésion des nouveaux arrivants à une prise en charge institutionnelle⁸, systématique et obligatoire sous couvert d'un contrat (Contrat d'Accueil et d'Intégration, CAI) impliquant le nouveau migrant et l'État. Le CAI a été mis en place à titre expérimental en 2003 et généralisé à compter de 2006. La circulaire datée du 7 janvier 2009 précise les contours de cette action. Elle consiste en la prise en charge "des étrangers primo-arrivants en situation régulière, pendant les cinq premières années suivant leur arrivée en France. (...) À l'issue de cette période de cinq ans, les étrangers ont vocation à être pris en charge, au même titre que les Français d'origine étrangère ou non, par les dispositifs de droit commun pilotés par d'autres ministères et notamment ceux en charge de l'éducation nationale, de l'emploi, des affaires sociales, du logement et de la politique de la ville. L'action du ministère ira toutefois au-delà de cette période de cinq ans pour des publics confrontés à des problèmes spécifiques, tels que les femmes immigrées, les étrangers dont la naturalisation a été reportée pour insuffisance de connaissance linguistique ou les migrants âgés."

Les populations concernées par cette action publique ont connu une forte évolution dans le temps. De fait, les "primo-accédants" présentent une grande diversité de profils parfois très éloignés de l'image de l'immigré stéréotypée (construite dans l'imaginaire collectif) des années 60.

En 2012, 101.368 personnes ont signé un contrat d'accueil et d'intégration. Ils sont originaires de 150 pays différents, sachant que 18% sont Algériens, 13,1% sont Marocains, 7,8% sont Tunisiens, 4,3% sont Turcs, 3,3% sont Chinois. Plus de la moitié des signataires (53,6%) sont des femmes. L'âge moyen des signataires est de 32 ans. Les membres de familles de français sont majoritaires.

Le nombre de signataires en Alsace était de 2.603 avec une primauté des installations sur le Bas-Rhin (60,2 %). Le nombre de signataires est un peu moindre en Lorraine. On en comptait 2.155, sachant que plus de la moitié (57,7%) s'est installée sur le département de la Moselle.

Au-delà de ces éléments quantitatifs, depuis quelques années des études plus qualitatives (cf. zoom sur l'étude Elipa au dos) portant sur des cohortes permettent de disposer d'une connaissance fine de ces personnes.

L'ensemble de ces éléments, diversité des situations et des contextes locaux, des profils des "primo-accédants", des situations familiales, plaident pour la définition de mode d'action renouvelé. La mise en place de "parcours d'installation" respectueux des rythmes des personnes, inscrits dans des partenariats locaux (collectivités, services de

⁶ La notion de primo-arrivants renvoie aux personnes désignées comme telles dans le cadre de la politique mise en œuvre par l'Etat à savoir : les personnes ayant obtenu un titre de séjour les amenant à s'installer durablement en France. On devrait d'ailleurs plutôt parler de personnes primo-accédantes à un titre de séjour.

⁷ La mise en œuvre de cet accueil était alors portée par des associations (SSAE et ASSFAM) ayant mission de service public et assurant l'accueil par le biais d'assistants sociaux.

⁸ La mise en œuvre de l'accueil relève aujourd'hui de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

l'Etat et acteurs associatifs) et tenant compte des ressources locales tout en permettant une "offre de services" minimum sur les territoires peut constituer un véritable défi.

La présence immigrée en chiffres

Le recensement de 2010 fait état de 5,5 millions de personnes immigrées⁹ en France, soit 8,5% de la population totale. Ce chiffre reste assez stable dans le temps. Environ 3,7 millions de ces immigrés sont issus de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, soit 67% des immigrés.

Cette présence immigrée n'est pas également répartie sur le territoire français. L'Alsace se caractérise, depuis la fin des années soixante-dix, par une présence immigrée supérieure en valeur relative (c'est-à-dire en pourcentage par rapport à la population de la région) à celle relevée en moyenne en France. Elle était de 10,4% en 2010. L'Alsace constitue la troisième région de France quant au pourcentage d'immigrés après la Guyane (29,2% de la population y est immigrée) et l'Île de France (17,7%).

On recensait en 2010 en Alsace 192.069 immigrés dont 126.059 ressortissants hors Union Européenne (soit 65,6% des immigrés). Alors que la Lorraine, ancienne terre d'immigration massive, présente aujourd'hui un taux d'immigrés plus faible. En 2010, on y recensait 85.156 immigrés, soit 7,9% de la population régionale et 93.530 ressortissants hors Union Européenne (50,5% des immigrés installés dans la région).

Par ailleurs la population immigrée présente des singularités notamment au regard des pays d'origine selon les régions. L'Alsace se signale classiquement (et depuis les années 80) par la sur-représentation de ressortissants originaires de Turquie.

Les données de 2010 font également état d'une sur-représentation des ressortissants d'Europe de l'Est. La Lorraine se signale par une population qui reste marquée par les anciennes migrations européennes et, dans une moindre mesure, par la présence de ressortissants de Turquie.

Mieux connaître les nouveaux migrants

Deux enquêtes longitudinales successives, "Parcours et profils des migrants" (PPM) et l'"Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants" (Elipa), ont porté sur les nouveaux migrants. Dans les deux cas, il s'agissait de mieux connaître les parcours d'intégration de cette population durant les premières années de résidence en France.

Elipa, qui est la plus récente, a permis de suivre les personnes pendant les premières années qui suivent leur arrivée en France, et d'appréhender leur parcours d'intégration au plus près, à travers l'appréciation portée par les personnes elles-mêmes. Cette étude donne lieu à de nombreuses publications¹⁰ qui permettent de mieux appréhender l'installation en France.

On peut citer par exemple :

■ "L'impact des cours de français pour les nouveaux migrants" (in Infos migrations, n°55, avril 2013)¹¹. Il apparaît que si les cours de français permettent des progrès ceux-ci restent limités. En fait la progression en français dépend d'abord du niveau initial puis de l'environnement au quotidien.

■ "Les conditions de logement des nouvelles migrantes" (in Infos migrations, n°54, mars 2013)¹². L'enquête fait apparaître que les nouveaux migrants ont des conditions de logement moins favorables que l'ensemble de la population. Le motif de migration et surtout la composition familiale constituent les premiers éléments explicatifs des différences observées.

⁹ Pour mémoire, une personne immigrée (selon l'INSEE) est une personne étrangère née étrangère à l'étranger et ayant migré. Elle peut avoir ou non acquis ensuite la nationalité française.

¹⁰ www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Etudes/Enquete-Longitudinale-sur-l-Integration-des-Primo-Arrivants-ELIPA

¹¹ www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/39696/304405/file/IM_55_effet_fran%C3%A7ais.pdf

¹² www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/39332/300933/file/IM_54_Les%20conditions%20de%20logement%20des%20nouvelles%20migrantes.pdf